



PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 28 novembre 2007

Le mercredi 28 novembre 2007, à 20 h 30, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 23 novembre 2007 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 23 novembre 2007.

<u>Etaient présents</u>	:	Edith CEGLARZ, Maire , Pascal BEAU - Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE, Adjoint , Jean Pierre LEONARDI - Anne SCHARFF - Hervé TATON - Jacques MILLEY - Jean Luc ERB (à compter de 21 h), Conseillers Municipaux ,
<u>Absents excusés</u>	:	Joëlle JEANDEL KLEIN - Didier LEONARDI, Conseillers Municipaux
<u>Absents non excusés</u>	:	Fabrice DELEYS - Claude MAROT, Conseiller Municipal
<u>Procurations</u>	:	Jean Luc ERB à Jacques MILLEY Joëlle JEANDEL KLEIN à Edith CEGLARZ

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Laurent KOBLER comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2007
- 2 Compte rendu des décisions
- 3 Révision du Plan Local d'Urbanisme - Modification de la délibération du 10 octobre 2007 & convention avec l'ADEVAL
- 4 Emprise de la ligne électrique 225.000 volts "Bezaumont - Vincey" - Avenant à la convention du 12 novembre 1969
- 5 Don à l'A.D.M.R.
- 6 Capture & gardiennage d'animaux errants - Convention avec le Refuge du Mordant
- 7 Mise à disposition de personnel à la Commune de Rosières en Haye - Avenant à la convention du 30 juillet 2007
- 8 Modification de noms de rues

- 9 Elections municipales - Mise à disposition d'une salle communale pour les candidats
- 10 Aménagement de la maison "Bonnet"
- 11 Tarifs municipaux 2008
- 12 Décision modificative au budget 2007

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2007

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2007 est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Rapporteur : Madame le Maire)

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Décision 2007-17 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis 1, rue des Mésanges
- Décision 2007-18 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis 3, rue Saint Georges et les terrains cadastrés ZB 88 et ZB 89 sis lieu dit les Voittes
- Décision 2007-19 : passation d'une convention avec le Centre de Formation d'Apprentis en Agriculture de Toul

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

3 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 10 OCTOBRE 2007 CONVENTION AVEC L'ADEVAL

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Par délibération du 10 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Par courrier du 9 novembre dernier, l'ADEVAL a informé la Commune que cette procédure ne permettait pas de prendre en considération les attentes des administrés.

Une procédure de "révision simplifiée" serait plus adéquate dans la mesure où elle permet, conformément à l'article L123-13 (Livre I - Titre II - Chapitre III) du Code de l'Urbanisme, "un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas

atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable."

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité, deux abstentions (Jean Luc ERB & Jacques MILLEY), décide :

- de rapporter la délibération du 10 octobre 2007 lançant la modification du Plan Local d'Urbanisme
- d'engager la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- de solliciter l'aide de l'ADEVAL en qualité de bureau d'études pour un coût de 2.000 € payable à raison de :
 - 90% à la remise du dossier d'enquête publique soit 1.800 €
 - 10% à la remise du dossier prêt à l'approbation soit 200 €
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir
- d'inscrire cette dépense au budget 2008 (article 202 - programme 200)

4 EMPRISE DE LA LIGNE 225.000 VOLTS "BEZAUMONT - VINCEY" AVENANT A LA CONVENTION DU 12 NOVEMBRE 1969

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Par convention du 12 novembre 1969, Electricité de France a été autorisée à implanter, en forêt communale de Saizerais, une ligne électrique aérienne de 225.000 volts, dite "ligne Bezaumont - Vincey", sur une longueur de 1.600 mètres et une emprise de 42.145 m².

En août 2007, R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) a fait connaître à la Commune la nécessité d'intervenir sous cette ligne aux fins d'élargissement de la tranchée forestière.

De fait, l'emprise aurait alors une surface totale de 60.715 m², la longueur restant inchangée, et concernerait, outre l'emprise initiale, les parcelles forestières n° 1, 10, 15, 16, 21 et 22 et la parcelle cadastrale n° 166 section E (lieu dit "Bois Communaux").

La ligne sera désormais renommée : Ligne aérienne 225KV "Bezaumont - Croix de Metz".

En contrepartie et ce, après concertation avec l'Office National des Forêts, R.T.E. versera à la Commune une somme de 3.904 € représentant :

- la perte de valeur des bois coupés (1.418 €),
- la perte de revenus de fonds (2.042 €)

- des inconvénients divers (444 €).

Comme d'autres membres du Conseil, Madame Anne SCHARF s'étonne que l'indemnisation soit versée en une seule fois et ne donne pas lieu à une redevance annuelle telle que pratiquée par R.T.E. dans les conventions de même type avec l'Etat.

Après un large débat,

Considérant que le dossier nécessite une étude plus approfondie et des explications plus précises concernant le montant et le type de l'indemnisation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reporter cette délibération et d'examiner le dossier lors d'une prochaine réunion.

5 LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE DON DE MATERIEL L'A.D.M.R.

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

L'association de service à domicile A.D.M.R. intervient à Saizerais auprès des personnes qui le souhaitent pour les tâches ménagères courantes et pour les actes essentiels de la vie.

En outre, cette association a en projet la création sur Saizerais d'un service de livraison quotidienne (sauf le dimanche) de repas à domicile, livrés chauds entre 11 h et 12 h et facturés aux bénéficiaires au prix de 7,35 €.

Par ailleurs, la commune dispose d'un stock inemployé de divers matériels de restauration tels que plateaux repas, thermos, etc..., lesquels peuvent être utilisés à bon escient par l'association.

En conséquence, **après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire don à l'A.D.M.R. du matériel de restauration non utilisé, en stock dans les locaux communaux,
- d'autoriser l'A.D.M.R. à intervenir sur le territoire de la commune pour effectuer la livraison de repas aux personnes âgées

6 CAPTURE & GARDIENNAGE D'ANIMAUX ERRANTS CONVENTION AVEC LE REFUGE DU MORDANT

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 23 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à passer une convention avec le Refuge du Mordant jusqu'au 31 décembre 2007 pour la capture, le ramassage et le transport d'animaux errants ou dangereux.

Cette disposition parvenant à son terme le 31 décembre 2007, il convient de passer une nouvelle convention pour assurer la continuité des prestations.

Le Refuge du Mordant propose à nouveau ses services pour un coût hors taxes de 400 € soit 478,40 € T.T.C.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, une voix contre (Jacques MILLEY),
décide :**

- d'autoriser Madame le Maire à signer avec le Refuge du Mordant la convention à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2008
- d'inscrire cette dépense au budget 2008 (article 611)

7 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA COMMUNE DE ROSIERES EN HAYE AVENANT A LA CONVENTION DU 30 JUILLET 2007

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 30 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de personnel à la Commune de Rosières en Haye.

Cette convention définit l'accompagnement des élèves des classes maternelles et élémentaires qui utilisent le transport en bus scolaire et la prise en charge des élèves de l'école maternelle à la garderie pendant la période de piscine.

Depuis la rentrée de septembre 2007, le nombre d'enfants est croissant (actuellement, 18 élèves du groupe scolaire La Haute Epine, dont 5 de l'école maternelle, et quelques élèves de l'école maternelle Saint Amand utilisent l'autobus).

La présence de personnel supplémentaire est donc nécessaire, notamment par mesure de sécurité.

Pour ce faire, il est possible d'utiliser cette année les services d'un agent employé par l'Education Nationale et de le rémunérer sur le budget communal pendant toute la durée de l'année scolaire 2007 - 2008.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la Commune de Rosières en Haye, basée sur un encadrement des enfants par trois agents communaux
- de rémunérer un agent à temps partiel pour assurer l'encadrement des enfants de Rosières en Haye jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007 - 2008
- de réviser le tarif d'accompagnement des enfants de Rosières en Haye et de le fixer à 29,00 € par jour
- de maintenir le tarif de garderie tel que défini par la délibération du 30 juillet 2007 soit 2,50 € de l'heure

8 MODIFICATION DE NOMS DE RUES

(Rapporteur : Madame le Maire)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier l'adresse de la Mairie en "Place Adrien Toussaint" (nouvelle adresse) au lieu de "2, rue Saint Amand" (ancienne adresse).

9 ELECTIONS MUNICIPALES

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AUX CANDIDATS

(Rapporteur : Madame le Maire)

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars 2008.

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la mise à disposition d'une salle communale pour les candidats aux élections municipales
- de définir les modalités d'utilisation des salles comme ci-dessous :

- Réserveation au secrétariat de la Mairie une semaine à l'avance
- Clés à retirer et à restituer en Mairie avant et après chaque mise à disposition
- Utilisation limitée à une seule fois par semaine

10 AMENAGEMENT DE LA MAISON "BONNET"

(Rapporteur : Madame le Maire)

La commune a fait l'acquisition de la maison située 3 route Nationale jouxtant la Mairie.

Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, une réunion d'information a été organisée pour définir la suite à donner à cette acquisition.

Lors de cette réunion qui s'est déroulée le 14 novembre dernier, il a été convenu de lancer une consultation d'architectes pour transformer la maison en un local classique pouvant accueillir un « commerce », les surfaces complémentaires devant être aménagés en logements (type F2 ou F3 maximum).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer une consultation d'architectes pour l'aménagement de la maison, le rendu de cette consultation devant inclure une clause relative au développement durable
- de l'autoriser à signer tout document à intervenir
- de prévoir la dépense au budget 2008
- de solliciter toutes subventions pouvant permettre la finalisation du projet

11 TARIFS MUNICIPAUX 2008

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Les tarifs municipaux ont été examinés lors d'une réunion préparatoire le 14 novembre 2007.

Conformément aux conclusions de cette réunion,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir pour l'année 2008 les tarifs municipaux en vigueur actuellement tels que définis dans le tableau ci-dessous.

- de revoir le tarif de location du columbarium lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, sachant qu'il n'y a plus actuellement de case disponible et que la commune a lancé une consultation pour l'aménagement de nouvelles cases.

TARIFS MUNICIPAUX 2008

	2006	2007	Proposition 2008
I - Garderie Periscolaire			
Enfants de Saizerais			
L'heure	1,65€	1,70€	1,70€
La journée CLSH	16,50€	16,50€	16,50€
5 jours consécutifs de CLSH (par jour)	14,50€	14,50€	14,50€
Enfants extérieurs			
L'heure	2,20€	2,50€	2,50€
La journée CLSH	17,50€	17,50€	17,50€
5 jours consécutifs de CLSH (par jour)	15,50€	16,50€	16,50€
II - Restauration scolaire			
Enfants de Saizerais			
QF entre 0 et 783	4,25€	4,30€	4,30€
Non allocataire et QF >783	5,25€	5,30€	5,30€
Enfants extérieurs			
Ticket repas de midi	7,90€	7,95€	7,95€
III- Location de salles municipales			
<i>Salle Saint-Georges</i>			
Habitants et associations de Saizerais			
Le week-end	50€	50€	50€
La journée en semaine	35€	35€	35€
Particuliers de -18 ans	20€	20€	20€
Forfait nettoyage	20€	25€	25€
Caution	200€	200€	200€
Habitants et associations de l'extérieur			
Le week-end	75€	75€	75€
La journée en semaine	50€	50€	50€
Forfait nettoyage	20€	25€	25€
Caution	200€	200€	200€
Arrhes (du montant de la location)		30 %	30 %
<i>Salle multi activités</i>			
Associations de Saizerais			
Pour assemblé générale - Grande salle	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pour les réunions - Petite salle de réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants de Saizerais			
En semaine et jours fériés - journée avec forfait nettoyage	150€	160€	160€
Week-end (samedi matin au dimanche soir) avec nettoyage	185€	195€	195€
Habitants et associations de l'extérieur			
En semaine ou jour férié - La journée avec forfait nettoyage	225€	235€	235€
Week-end (samedi matin au dimanche soir) avec nettoyage	260€	270€	270€
Réunions de famille exceptionnelles (décès, ...)	50€	50€	50€
Salle de musique 8h à 20h	10€	10€	10€
8h à 12h ou 14h à 18h	5€	5€	5€

Caution	800€	800€	800€
Arrhes (du montant de la location)		30%	30%
IV - LOCATION DE MATERIEL			
Tables et bancs (la journée ou le week-end)			
1 Table	2€	2€	2€
1 Banc	1€	1€	1€
1 Table + 2 bancs		3€	3€
Associations de Saizerais	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Marabout 8m x 5m (le week-end)			
Associations de Saizerais	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants de Saizerais	80€	80€	80€
Associations et particuliers de l'extérieur	156€	156€	156€
Caution pour un marabout	780€	780€	780€
V - PHOTOCOPIES			
Demandeurs d'emplois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations de Saizerais	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copie format A4	0,15€	0,15€	0,15€
Copie format A3	0,30€	0,30€	0,30€
Télécopie, l'unité	0,30€	0,30€	0,30€
VI - DROIT DE PLACE			
Voirie (le ml)	1€	1€	1€
VII - CIMETIERE			
Concessions			
15 ans	60€	60€	60€
30 ans	120€	120€	120€
50 ans	190€	190€	190€
Columbarium			
Concession de 15 ans	230€	230€	A revoir

12 DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur : Pascal BEAU)

L'examen de la situation budgétaire fait apparaître la nécessité d'adopter une décision modificative afin d'ajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les opérations nouvelles sur le budget de la commune :

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 3 au budget communal telle que précisée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21312 - 179	Travaux dans les écoles	-	3.000 €
2183 - 184	Matériel informatique	+	10.000 €
21318 - 188	Aire de jeux & terrain de skate	+	5.500 €
21311 - 194	Crépi Mairie & murets	+	500 €
4581 - 194	Part CCBP dans aménagement RD 907	+	<u>13.000 €</u>
	TOTAL	+	26.000 €

RECETTES

1321 - 188	Subvention de l'Etat (Aire de jeux)	+	15.000 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	+	<u>11.000 €</u>
	TOTAL	+	26.000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 30.

La présidente de séance Edith CEGLARZ
--

Le secrétaire de séance Laurent KOBLER
